



## Achat de liens dans des articles

-----  
Par Akim

Bonjour à tous,

J'ai une question relative au monde du SEO (référencement naturel).

Notion préalable : Pour être bien référencé sur un moteur de recherche, il faut que beaucoup de sites fassent des liens vers le votre.

Un des moyens d'y arriver est d'acheter des articles sur d'autres sites/blogs/media en demandant la présence d'un lien dans le dit article en échange d'une contrepartie rémunérée.

A savoir que le fait que l'article ait ou non de l'audience importe peu tant que les robots d'exploration y trouvent le lien.

Problème : si on affiche la mention "article sponsorisé", Google ne prendra pas en compte ce lien car il sera jugé artificiel.

Solution trouvée : Lors de l'achat de liens en SEO, on ne mentionne pas que l'article est sponsorisé pour duper l'algorithme.

Néanmoins, la publicité cachée est illégale. Quand je pose la question aux personnes concernées, les contres-arguments sont :

On ne fait pas de la publicité, on place juste un lien.

En effet, dans ce type de transaction, imaginons que l'entreprise X vendent des bananes, son intérêt est d'avoir un lien sur le mot clé banane.

Lorsque j'achète un article "sponsorisé", je n'ai pas besoin qu'on vende les mérites de mon entreprise ou qu'on me fasse de la pub, on peut faire un article qui traite de banane sans mention à mon entreprise, simplement je souhaite avoir un lien sur le mot clé "banane".

L'autre argument serait : non je ne demande pas de la publicité, je paye juste pour qu'on m'ajoute en source dans l'article sans altérer son contenu ou son message.

Pour autant, ça reste un contenu payé quand bien même on intervient pas sur le contenu en lui-même, de ce fait, n'est-il pas obligatoire de mettre la mention "article sponsorisé" ?

Si je pose la question c'est parce la vente de lien SEO est un marché énorme avec des entreprises de mise en relation qui pèsent des millions, des marques très connues qui y ont recours, parfois même de gros médias etc...

Pourtant je n'ai jamais vu une grosse levée de bouclier sur ce sujet de juriste ou de grosses scandales.

Est-ce que ça veut dire que c'est légal ? Qu'il y a un vide juridique qui est exploité ?

Merci pour vos réponses,

Bonne journée

-----  
Par Pragmatico

BONJOUR

Depuis des années, on rencontre ce problème de liens cachés habilement dans un texte, même sur les forums comme ici.

Je n'y connais pas grand chose, mais je sais que sur certains sites, on utilise des outils spéciaux pour traquer les liens dissimulés, sinon, aux modérateurs de faire leur travail...